

Avec les travailleur·euse·s sociaux·ales
pour une société plus juste et un accès
aux droits fondamentaux pour tou·te·s

Mémoire - élections 2024

Introduction

La Fédération des Services Sociaux (FdSS¹) fédère et représente des services sociaux associatifs² en Wallonie et à Bruxelles. Pour soutenir les acteur·rice·s sociaux de terrain, elle développe des projets, des formations et une expertise, en particulier dans les domaines du droit à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie. Elle contribue également à la réflexion en matière de travail social et de politique sociale via ses projets de recherche-action. À partir de ces analyses et en collaboration avec les travailleur·euse·s sociaux·ales, elle interpelle et formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des acteur·rice·s administratif·ive·s et associatif·ive·s.

A la FdSS, nous soutenons qu'il faut agir et soutenir les mécanismes d'aides (aide alimentaire, CPAS, secteur associatif...), et simultanément

mener un travail de prévention face aux crises qui s'enchainent. En matière de lutte contre la pauvreté, l'aide d'urgence apparaît de plus en plus nécessaire. L'explosion des demandes en colis alimentaires en témoigne, par exemple. Or, ces besoins questionnent la difficulté d'obtenir des changements structurels. Car, pour éviter les situations d'urgence à répétitions, il est indispensable de remonter aux causes de cet appauvrissement qui persiste, et de comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre dans le creusement des inégalités. Sans cela, comment s'inscrire dans une véritable perspective de changement ? Les changements sur le long terme passent forcément par des décisions politiques structurelles et non des pansements sur le court terme. Il s'agit de ne pas seulement colmater une fissure mais d'augmenter le champ des possibles.

1 La FdSS regroupe deux ASBL distinctes mais sœurs : l'ASBL Fédération des Services Sociaux et l'ASBL Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires / de VZW Federatie van de Bicommunautaire Maatschappelijke Diensten. Elles ont chacune leurs propres membres. Elles mettent en commun leurs ressources et poursuivent des objectifs similaires, tout en étant attentives, l'une et l'autre, à défendre les intérêts spécifiques de leurs membres.

2 L'ensemble des services sociaux associatifs bruxellois et wallons membres de la FdSS sont répertoriés sur notre site web : www.fdss.be/member

La FdSS s'inscrit dans une dynamique de coopération conflictuelle avec les autorités. De manière proactive, nous leur adressons nos constats et recommandations. Lorsque les autorités élaborent ou prennent des positions avec lesquelles nous sommes en désaccord, nous privilégions le dialogue et le partage de nos analyses et positions. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous exposons publiquement notre différend. Face aux constats de terrain qui s'imposent, la FdSS souhaite proposer ses mesures prioritaires pour, d'une part, **améliorer la prise en charge** des personnes en situation de précarité et, d'autre part, **agir sur les inégalités** dans le contexte de crises que nous traversons et qui nous traversent.

Le fil rouge de ce mémorandum ? A partir de nos axes de travail (travail social, précarité, accès aux droits fondamentaux et plus spécifiquement l'accès à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau), nous avons dégagé des thématiques transversales et des thématiques spécifiques³ :

- **placer les inégalités au centre de la question environnementale** p.5 ;
- **relever les minimas sociaux et les bas salaires** p.8 ;
- **lutter efficacement contre la sous-protection sociale** p.11 ;
- **rendre l'accès aux droits fondamentaux effectif pour tou-te-s (l'énergie et l'eau p.14 - une alimentation de qualité p.16) ;**
- **renforcer les services de première ligne** p.20

Envie d'en savoir plus ? Contactez-nous.

02 223 37 74 - info@fdss.be - www.fdss.be

³ Les thématiques plus spécifiques abordées de manière synthétique dans le mémorandum général de la FdSS font chacune l'objet de mémoranda thématiques plus détaillés dont vous retrouverez les liens hypertextes en notes de bas de pages.

Placer les inégalités au cœur de la question environnementale

S i t u a t i o n

A la FdSS, nous voyons tous les jours à quel point les inégalités socio-économiques génèrent des inégalités environnementales. Face au dérèglement climatique, comment ces inégalités se traduisent en termes de **responsabilité**, de **vulnérabilité** et d'**adaptabilité** ?

En termes de responsabilité, il n'est plus à prouver que les personnes en situation de pauvreté contribuent en moyenne beaucoup moins à la détérioration de l'environnement. Les émissions générées par la production et l'usage des biens progressent en moyenne avec les revenus, parce que les ménages aisés dépensent plus que les ménages modestes et qu'il y a un lien mécanique entre montant des dépenses et montant des émissions. D'après une étude française⁴, un ménage appartenant aux 10 % les plus riches émet en moyenne 33 tCO₂, soit 2,2 fois plus qu'un ménage moyen des 10 % les plus pauvres, qui émet 15 tCO₂.

En termes de vulnérabilité, nous savons que les personnes subissant des situations de pauvreté dans notre société sont également les victimes d'une charge environnementale inégalement répartie. En effet, elles sont les premières touchées par la mauvaise qualité de l'environnement car vivant la plupart du temps dans des zones urbaines denses avec des dégradations et nuisances environnementales : un faible degré de verdurisation, une forte présence d'îlots de chaleur, un taux élevé d'exposition à la pollution de l'air, ... Cette injustice environnementale s'est une nouvelle fois vérifiée de façon dramatique durant les inondations de juillet 2021 : 41 personnes décédées, 40.000 tonnes de terres polluées et 40.000 bâtiments touchés dont plus de 5.000 totalement ou partiellement détruits, parmi lesquels un bon nombre de logements sociaux ou de logements de personnes précaires qui sont les premières victimes de ce déluge.

⁴ Pottier, A., Combet, E., Cayla, J. M., de Lauretis, S., & Nadaud, F. (2020). Qui émet du CO₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques en France. *Revue de l'OFCE*, 169(5), 73-132.

Enfin, **en termes d'adaptabilité**, nous partageons l'idée que les outils de transition écologique, actuellement déployés, vont à contre-courant de la question sociale. En effet, la quasi-totalité des politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique impacte négativement les publics précarisés. Ces dernières sont mises en place sans prendre en considération les effets différenciés en fonction des populations à qui elles s'adressent, que ce soit selon leur place dans l'échelle des revenus économiques (inégalité verticale) ou leur localisation géographique (inégalité horizontale). La taxe carbone sur l'électricité ou sur le chauffage impacte par exemple plus fortement les ménages à bas revenus. D'une part, parce qu'ils consacrent une plus grande part de leurs dépenses à ces postes et, d'autre part, parce qu'ils occupent des logements mal isolés et énergivores.

Par ailleurs, les frontières environnementales calquées sur des frontières de précarités sont également les mêmes frontières que nous voyons en matière de santé publique. A Bruxelles, il n'est plus à démontrer que les secteurs statistiques qui enregistrent les revenus les plus faibles présentent également un taux élevé de diabète ou encore d'incapacité de travail. Cette corrélation entre environnement de vie et problématiques de santé publique a été rendue visible de manière flagrante durant la pandémie puisque ces communes cumulant revenu faible et une série d'inégalités

environnementales ont également été celles qui ont enregistré les taux les plus élevés de contamination par le Covid. Ces entremêlements et ces recoupements d'inégalités sociales, médicales et environnementales sont en soi fortement représentatifs du manque d'anticipation et du désintérêt porté à ces quartiers et à leurs habitants.

Ainsi, une transition juste se doit de prendre en considération les liens étroits qui existent entre inégalités socio-économiques, inégalités environnementales et inégalités de santé. C'est pourquoi nous prônons des solutions environnementales **intégrées, inclusives et multisectorielles**, qui s'attaquent aux inégalités sociales plutôt qu'à les exacerber, qui différencient les réponses en fonction du risque climatique et qui augmentent la faisabilité et l'efficacité de l'adaptation des personnes en situation de précarité⁵.



⁵ Ces recommandations sont expliquées en détail dans le dernier Rapport du GIEC à l'intention des décideurs : le Summary for Policymakers report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

Placer les inégalités au cœur de la question environnementale

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

- **rendre visible les injustices liées à l'environnement avec les publics concernés** : pollution des quartiers, manque d'espaces verts, accès à l'alimentation de qualité, accès à des emplois dans des entreprises démocratiques et non polluantes, etc. ;
- **mettre au cœur des mesures publiques et politiques les ménages les plus précaires** : une famille monoparentale par exemple. Si la mesure fragilise ces publics et risque d'aggraver les inégalités, repenser la mesure (plutôt que de mettre en place des logiques compensatoires) ;
- **mettre sur pied des politiques permettant de pallier, dans le concret et le court terme, les effets négatifs - mais déjà mesurables - du changement climatique** sur le bien-être de la population en général et des personnes en difficultés en particulier. *Par exemple, une*

accessibilité prioritaire des plus précaires aux politiques de décarbonisation en matière d'énergie et de logement (cfr chapitre énergie p.14) ;

- **supprimer la publicité pour les produits et les services les plus polluants dans l'espace public** en commençant par les médias de service publics. Il devient de moins en moins compréhensible que l'on superpose des discours antinomiques (la fin du monde/fin du mois face à la consommation du monde et du mois) donnant lieu à des injonctions contradictoires parfaitement nocives pour la prise en compte de la question climatique.

Relever les minimas sociaux et les bas salaires

S i t u a t i o n

20% des Belges, 30% des Bruxellois-e-s⁶ et 18% des Wallon-e-s⁷ vivent dans une situation difficile, avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Cette situation constitue le terreau des petites et grandes précarités et est étroitement liée aux problématiques du surendettement qui, dans la plupart des cas, sont le résultat de l'acquisition de biens et services de première nécessité : le logement, l'énergie, l'alimentation, la scolarité ou la santé.

De plus, la pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact important sur les personnes en situation de pauvreté, à commencer par leur situation économique : en 2020, 30% des Bruxellois.es ont connu une perte de revenus due

au chômage temporaire, à la perte de certaines aides ou de défraiements dans le cadre d'activités de volontariat. Ils étaient 17% en 2021. On observe une croissance particulièrement élevée du nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration de février à avril 2020 qui est montée jusqu'à 3,6 %, alors qu'en moyenne sur cette période, la croissance est habituellement de 0,6 %⁸.

Il nous semble essentiel aujourd'hui de porter un regard beaucoup plus attentif sur les familles monoparentales⁹. En Belgique, 25% des familles avec enfants sont monoparentales et, dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce chiffre s'élève à 30% (dont 86% des chef-fes de ménages sont des

6 Il est nécessaire de rappeler que certains pans de la population sont invisibles dans les statistiques, notamment les personnes sans papiers. Sur base de certains indices, l'étude de la VUB de 2023 mentionne 112.000 personnes sans-papiers en Belgique. Baromètre social, rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/resume_barometre_social_2021.pdf

7 www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete

8 Rapport bisannuel 2020-2021 du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (p.24) : www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2021/12/211220-Rapport-bisannuel-Solidarite-et-pauvrete-FR.pdf

9 C'est pourquoi, la FdSS est l'une des porteuses du dispositif d'aide et de soutien à l'accompagnement des familles monoparentales « Relais Familles Mono » (cfr glossaire des projets portés par la FdSS p. 23)

femmes¹⁰). Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 50,5% pour les membres de familles monoparentales. La monoparentalité implique de devoir faire face, seul-e, à une multitude de problématiques : questions d'ordre juridique et administratif, difficultés à se (re)loger à la suite de la séparation, diminution des revenus, conciliation entre vie professionnelle et l'éducation des enfants, isolement. La crise sanitaire que nous traversons depuis plus de 2 ans a accentué ce phénomène, en isolant davantage les parents seuls.



10 statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-personnes-seules-et-les-familles-monoparentales-representent-45-des-menages-belges

Relever les minimas sociaux et les bas salaires

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

Poursuivre les engagements consignés dans le quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (novembre 2022)¹¹ à savoir **l'augmentation des allocations minimales de sécurité sociale pour atteindre le seuil de pauvreté européen**. Il s'agit de l'augmentation :

- du revenu d'intégration du CPAS ;
- des allocations de remplacement de revenus pour les personnes handicapées ;
- de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Sachant que le travail n'est plus un rempart contre la précarité, nous soutenons :

- **l'augmentation des bas salaires ;**
- **la lutte contre les situations de travail précaires ;**

- une **offre de garde d'enfants accessible et gratuite** pour les chef.fes de familles monoparentales afin qu'elles-ils puissent accéder à l'emploi.

Accorder plus de reconnaissance au travail des personnes en situation de pauvreté (survivre au quotidien, s'entraider, se regrouper en associations, les luttes qu'elles mènent, etc. ; autant d'activités qui demandent du temps et de l'énergie). Et ce, certainement en ne pénalisant pas les relations de solidarité 'chaudes' des personnes qui bénéficient de certaines allocations sociales et protéger ainsi davantage leur droit à la vie familiale.

¹¹ Quatrième plan (novembre 2022): www.mi-is.be/sites/default/files/documents/4e-plan-federal_0.pdf (p.36)

Lutter efficacement contre la sous-protection sociale

S i t u a t i o n

Les personnes en situation de précarité sont surexposées aux phénomènes de sous-protection sociale¹². Alors que « l'accès aux droits pour les personnes les plus fragilisées est un véritable baromètre de la qualité de nos services publics et de notre démocratie »¹³, de nombreuses personnes sont amenées à ne pas avoir recours aux droits et services auxquels elles pourraient prétendre, ce qui affecte gravement leur situation sociale et de santé. Plusieurs dynamiques sont en jeu pour expliquer ce phénomène en forte augmentation¹⁴ :

- **la non connaissance** : les personnes ne sont pas informées ou ne comprennent pas l'information qu'elles reçoivent ;
- **la non demande** : les personnes ne formulent pas

la demande d'aide suite à une expérience négative avec les institutions sociales, par crainte de représailles ou parce qu'elles refusent d'endosser le statut d'allocataire vécu comme stigmatisant ;

- **le non accès** : bien qu'elles formulent une demande d'aide, les personnes n'ont pas accès au service ou au droit, à cause de la complexité des critères, des démarches, du processus administratif. En effet, de manière générale, on observe que les processus s'allongent et que le nombre de démarches exigées pour avoir accès à un service augmente ;
- **la non proposition** : les professionnel-le-s ne proposent pas le service à une personne qui pourrait en bénéficier car les professionnel-le-s n'en ont pas connaissance ou qu'elles-ils ne

12 Myaux D., Serré A. & Vleminckx J. (2020). « Un accueil social de première ligne pour favoriser l'accès aux droits. Non-recours et sous-protection sociale », *Les Cahiers de la recherche*, n°9, Bruxelles : FdSS. www.fdss.be/wp-content/uploads/20016-A5_Cahier_Rechercheaction9_05.pdf

13 5 Luttés Solidarités Travail ASBL – LST, ATD Quart Monde Belgique, Association de Défense des Allocataires Sociaux – aDAs, Front Commun des SDF Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie CMGV, 2021. « C'est pas HUMAIN ! » Stop à la déshumanisation de notre société », page 8. atd-quartmonde.be/cms/wp-content/uploads/2022/10/cahier-de-revendication2022.pdf

14 Noël L. (2021). « Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise », *Brussels Studies*, General collection, n°157 : journals.openedition.org/brussels/5569

comprennent pas les processus d'accès aux droits, à cause de la complexification générale du système ;

- **l'exclusion** : des personnes sont exclues de certains services à cause de modifications des conditions d'octroi et de maintien des droits, parfois imposées par les financeurs.

De plus, la réduction des guichets physiques et appels téléphoniques dans les services d'intérêt général entraîne l'augmentation des situations de non-recours à ces services et aux droits qui en découlent. Les témoignages sont légion : quand certains subissent des retards importants dans le paiement des allocations, d'autres décident de renoncer à leur congé maladie ou à une bourse d'études pour leurs enfants. Certains n'arrivent pas à renouveler leur carte de séjour, d'autres ne peuvent plus gérer leur argent à cause des obstacles que provoque la dématérialisation de ces services. Ainsi, dans un contexte de digitalisation croissante de la société et de la numérisation des services¹⁵, il est nécessaire d'intensifier la lutte contre la fracture numérique touchant surtout les personnes en situation de pauvreté : « *Près d'un ménage sur trois avec des faibles revenus ne dispose pas de connexion internet. 40 % de la population belge ont de faibles compétences numériques. Un chiffre qui monte à 75 % chez les personnes avec des faibles revenus et un niveau de diplôme peu élevé.* »¹⁶

Finalement, l'individualisation des droits sociaux – en supprimant le statut cohabitant-e¹⁷ – s'avère être un levier efficace de lutte contre l'appauvrissement. Par-là, il s'agit d'exiger la fin de cette discrimination et injustice que représente le fait de percevoir un montant plus faible quand on cohabite, ce qui constitue une réduction du droit pour lequel les cohabitant.es ont cotisé ni plus ni moins que les autres catégories comme les isolé-es et les chef-fes de ménage. La suppression du statut de cohabitant-e entrainera également la fin de la discrimination envers les cohabitant.es que constitue la dégressivité plus rapide des allocations de chômage dont ils/elles sont victimes jusqu'à des niveaux particulièrement bas.



¹⁵ lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/221130_argumentation-_ordonnance.pdf

¹⁶ Fondation Roi Baudouin, www.kbs-frb.be/fr/quatre-belges-sur-dix-risque-dexclusion-numerique, communiqué de presse, 6 juillet 2021

¹⁷ www.moc.be/index.php/nos-publications/presse/communiques-de-presse/704-supprimer-le-statut-de-cohabitant-e-un-levier-gagnant-contre-l

Lutter efficacement contre la sous-protection sociale

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

- **renforcer les services de première ligne**, bas seuil et accessibles à tous, sans condition : chercher et accompagner les personnes là où elles sont (« outreach », sortir des murs), quand elles sont là (sans différer la prise en charge) et faire en sorte de les accrocher dès les premiers instants¹⁸ ;
- **créer une porte d'entrée unique chargée de la reconnaissance de tous les droits** (santé, logement, emploi, etc.), en ce compris pour les personnes en perte totale de droits ;
- **imposer dans les services publics des guichets physiques accessibles à toutes et tous**, ainsi que des humains qui répondent au bout du fil. C'est sur ce socle physique que doivent être pensées les alternatives numériques des services administratifs, et non l'inverse ;
- **s'inscrire dans une logique de proactivité** (ouvrir le droit sans demande préalable), **d'automatisation** (quand elle est possible, à travers les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, par exemple), **d'optimisation et de simplification des démarches**. Cela permettrait aux institutions sociales (CPAS, institutions de sécurité sociale, institutions de soins, institutions actives dans le secteur du logement, etc.) de se recentrer sur leurs missions d'accompagnement, de fourniture de services ou d'indemnisation ;
- **ajouter une deuxième voix la plus artisanale possible** à côté de toutes les démarches numériques ;
- **individualiser les droits sociaux**, notamment par la suppression du statut cohabitant-e qui pénalise les solidarités.

¹⁸ www.fdess.be/fr/publication/memorandum-elections-2024-des-services-sociaux-membres

Rendre l'accès aux droits fondamentaux effectif pour tou·te·s - l'énergie et l'eau

S i t u a t i o n

L'accès à l'énergie et à l'eau est essentiel à la poursuite d'une vie digne¹⁹. Lorsque cet accès est mis en péril, par exemple parce que l'on éprouve des difficultés à payer, que l'on ploie sous la charge administrative ou les problèmes techniques, l'énergie devient vectrice d'appauvrissement social et de détresse psychique (logement froid et humide, endettement, perte de maîtrise de sa vie). La précarité énergétique (et hydrique) concerne aujourd'hui près d'un·e Belge sur cinq²⁰ et puise ses sources dans la combinaison de trois facteurs majeurs : des factures trop élevées ; des logements non-performants et installations défectueuses ; des revenus insuffisants. A ces facteurs, il est important d'ajouter la complexité administrative, le non-recours ainsi que l'isolement social et relationnel qui est également un facteur aggravant le risque de précarité énergétique/hydrique, les personnes très isolées ne pouvant

compter sur la solidarité familiale ou locale (du quartier) pour fournir temporairement de l'eau, par exemple.

Dans les secteurs du gaz et de l'électricité, non seulement la libéralisation des marchés n'a pas conduit à une diminution promise des prix de l'énergie, mais plus encore, elle a encouragé certaines stratégies commerciales excluantes des fournisseurs qui font des ravages au sein des ménages les plus fragilisés. La récente crise des prix de l'énergie n'est qu'un exemple de plus, s'il en faut, de l'incapacité des marchés à assurer un accès à l'énergie effectif et durable à l'ensemble des personnes.



¹⁹ Mémorandum régional bruxellois du Centre d'Appui SocialEnergie www.socialenergie.be/wp-content/uploads/230629_Memorandum-RBC-CGEE.pdf - Mémorandum fédéral de la CGEE (Coordination Gaz-Electricité-Eau) en matière d'accès à l'énergie et à l'eau www.socialenergie.be/wp-content/uploads/230629_Memorandum-federal-CGEE-1.pdf

²⁰ Baromètre de la précarité énergétique. Plateforme de lutte contre la précarité énergétique, Fondation Roi Baudouin (2023).

Rendre l'accès aux droits fondamentaux effectif pour tou·te·s - l'énergie et l'eau

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

- **consacrer explicitement dans la Constitution belge le droit fondamental à l'eau et à l'énergie ;**
- **sortir l'activité de fourniture au secteur résidentiel des marchés libéralisés du gaz et de l'électricité ;**
- **interdire les coupures de gaz et d'électricité** (comme c'est déjà le cas pour l'eau depuis 2022) ou, à tout le moins, viser une diminution constante – avec des objectifs chiffrés et la mise en œuvre d'une politique sociale pour le public en situation de précarité - du nombre de coupures ;
- **investir ambitieusement dans la rénovation énergétique des logements et des installations**, notamment par une politique réformée des primes. En parallèle, instaurer des mécanismes contraignants visant, a minima, la mise aux normes des logements en matière de sécurité et salubrité ;
- **réguler les prix de l'énergie pour l'ensemble des consommateurs ;**
- **réformer le tarif social de l'énergie et l'intervention sociale eau** pour qu'ils soient octroyés à l'ensemble des ménages qui en ont besoin ;
- **soutenir et former les travailleur·euse·s sociaux·ales** afin qu'elles·ils puissent résoudre les problématiques complexes liées à l'ensemble des paramètres de la précarité énergétique et hydrique. Les services sociaux étant débordés par des demandes urgentes de maintien d'accès à l'énergie et à l'eau, il est primordial d'investir également dans des projets qui privilégient une approche de longue durée et transversale afin d'assurer un accompagnement des ménages en précarité énergétique.

Rendre l'accès aux droits fondamentaux effectif pour tou·te·s - une alimentation de qualité

S i t u a t i o n

Avec ou sans travail, de plus en plus de personnes ont faim²¹, n'osent plus utiliser leur cuisinière, se privent en ne mangeant qu'un jour sur deux. Dans ces conditions, l'aide alimentaire semble constituer la principale perspective offerte aux plus vulnérables pour satisfaire leurs besoins alimentaires²². Entre les distributions de colis, les restaurants sociaux, les épiceries sociales et les frigos solidaires, environ 600 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire en Belgique, dont plus de 90 000 dans la Région de Bruxelles-Capitale et un peu moins de 300 000 en Wallonie²³. Cela représente une hausse d'environ 30 % par rapport à la situation d'avant les crises qui se sont succédées ces dernières années (Covid-19, inondations, afflux de réfugié·e·s de la guerre en Ukraine, inflation et renchérissement des prix des biens de base). Si

ces crises ont augmenté la précarité, les inégalités sociales et l'insécurité alimentaire, elles ne viennent que renforcer une tendance plus ancienne : les demandes d'aide alimentaire sont à la hausse depuis plusieurs décennies.

Les organisations d'aide alimentaire sont, elles aussi, confrontées à des difficultés qui s'accroissent. Basées essentiellement sur le bénévolat et les approvisionnements gratuits, elles doivent faire face à des demandes d'aide toujours plus nombreuses alors qu'elles doivent déployer toujours plus de moyens pour trouver une nourriture suffisante et de qualité. Aujourd'hui, les perspectives ne s'améliorent pas : les files s'allongent, les armoires sont vides et les organisations se voient contraintes de réduire l'aide distribuée. Devoir exclure les bénéficiaires de l'aide alimentaire est non seulement

21 Mémorandum de la concertation Aide Alimentaire à paraître, voir www.fdss.be/publication/#revendications

22 Hubert H., Vleminckx J. (2016). « L'aide alimentaire à Bruxelles », *Les Cahiers de la recherche d'action*, n°6, Bruxelles : FdSS www.fdss.be/wp-content/uploads/A5_Publication_RechercheAction_06.pdf

23 www.iweps.be/indicateur-statistique/accueil-de-jour-aide-alimentaire

indigne mais créé un inconfort sans nom pour les travailleur·euse·s et bénévoles du secteur.

Face à ce constat, nous revendiquons la réalisation effective du droit fondamental à l'alimentation. Pour ce faire, il est essentiel de répondre à l'urgence en améliorant l'aide alimentaire tout en explorant de nouvelles pistes pour concrétiser le droit à l'alimentation. Il est essentiel que ces pistes partent de la parole et des besoins des personnes les plus fragilisées. De manière globale, nous proposons de travailler à la mise en place d'un système alimentaire durable et inclusif plutôt que de laisser persister des systèmes particuliers, parallèles et stigmatisants pour les plus précaires²⁴.



24 Damhuis L., Serré A. et Rosenzweig M., « Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? Expérimentations bruxelloises dans l'aide alimentaire », *Anthropology of food* [En ligne], S15, 2020. journals.openedition.org/aof/11372

Rendre l'accès aux droits fondamentaux effectif pour tou·te·s - une alimentation de qualité

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

1. répondre à l'urgence à travers une aide alimentaire de qualité :

- **proposer des aides suffisantes, de qualité et adaptées aux situations des personnes.**

« Les besoins des publics de l'aide alimentaire étant diversifiés, il est primordial de proposer des aides alimentaires axées sur les demandes des personnes, combinant les différentes formes d'aide possible : aide matérielle notamment sous forme de colis alimentaires, de courses, ou de repas et aide financière sous forme de chèques alimentaires ou d'intervention dans les tickets d'achat. » ;

- **lutter contre le non-recours aux droits et tendre vers l'inconditionnalité de l'aide alimentaire.** *« Comme pour toutes demandes d'aide sociale, il existe des barrières physiques, symboliques et éthiques au recours à l'aide*

alimentaire, d'autant plus lorsque celle-ci est conditionnée. Pour lutter contre le non-recours, il est essentiel de soutenir les organisations d'aide alimentaire pour leur permettre, d'une part, de mettre en place un accueil et un accompagnement adéquats qui respectent la dignité des personnes et, d'autre part, d'assouplir leurs critères d'accès pour tendre vers l'inconditionnalité. » ;

- **améliorer l'approvisionnement et la logistique des organisations de l'aide alimentaire.** *« L'approvisionnement et la logistique sont au cœur des préoccupations partagées par une très large majorité d'organisations d'aide alimentaire. Pour assurer un service de qualité, il est crucial d'encourager et de mieux encadrer le don alimentaire, par exemple via l'adaptation des permis d'environnement, de la réglementation sur les déchets et de la fiscalité, de retravailler*

les clauses des marchés publics et permettre l'exception alimentaire, de promouvoir l'approvisionnement local et de soutenir les collaborations avec des producteurs-trices locaux, et de lever certaines barrières législatives liées à la sécurité de la chaîne alimentaire pour soutenir la redistribution solidaire. »

2. concrétiser le droit à l'alimentation en garantissant un accès à une alimentation de qualité pour tou·te·s :

- **penser l'alimentation comme un bien essentiel géré par les communautés et/ ou par les pouvoirs publics.** « L'accès à une alimentation de qualité est essentiel à la poursuite d'une vie digne. Par conséquent, il est fondamental de soutenir la mise en place de systèmes alimentaires résilients et démocratiques, résistant mieux aux crises, notamment par la reterritorialisation des systèmes agro-alimentaires tout en portant une attention particulière à l'inclusion des personnes les plus fragiles. » ;
- **mettre en place des cantines gratuites fournissant des repas de haute qualité** dans les crèches et tous les établissements scolaires. « Les liens entre l'alimentation, la santé, le bien-être et la scolarité sont clairement établis. Tous les enfants ont besoin d'une alimentation de

qualité. Les crèches et les établissements scolaires sont des lieux où les pouvoirs publics peuvent agir pour fournir gratuitement des repas de qualité à tous les élèves et étudiant·e·s. » ;

- **soutenir la recherche, le développement et l'évaluation de projets concrets** visant à rendre effectif le Droit à l'alimentation. « Parmi ces projets concrets, il conviendrait de mieux évaluer les apports potentiels de projets tels que les épiceries solidaires, les systèmes alimentaires coopératifs, les tiers-lieux alimentaires, les projets communautaires, les régies publiques de production alimentaire, la sécurité sociale de l'alimentation... ».

Renforcer les services de première ligne

S i t u a t i o n

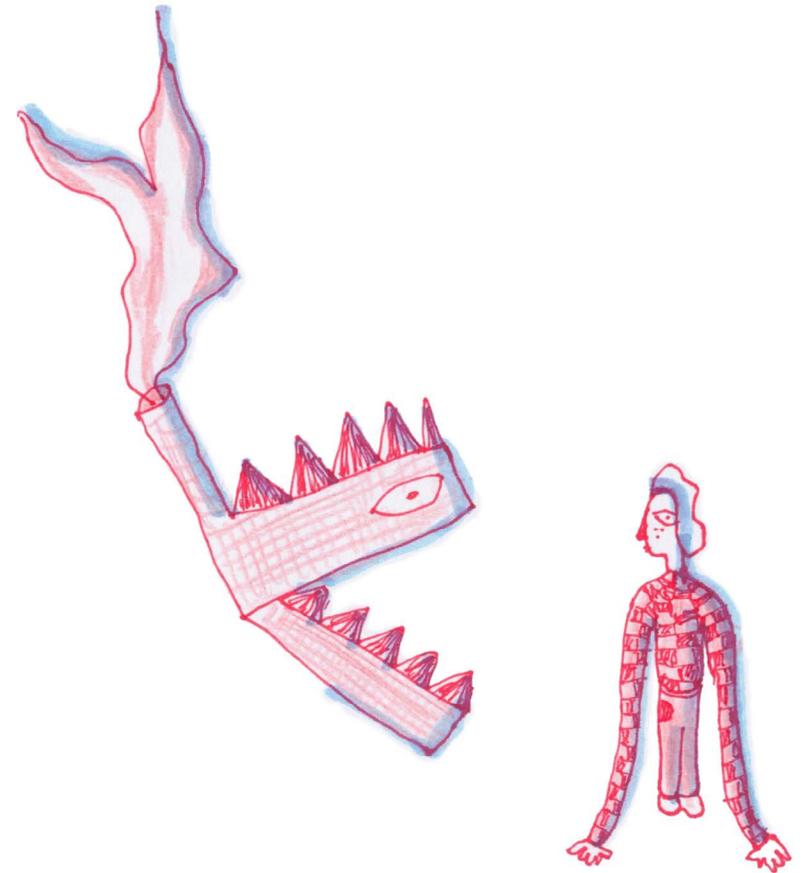
Les travailleur·euse·s sociaux·ales sont en première ligne dans la restauration des droits des personnes et sont parfois un des derniers filets de soutien pour bon nombre de leurs usager·ères. L'accueil dans les services de première ligne est d'une importance majeure. Pour de nombreuses personnes qui vivent la précarité ou sont en risque de précarité, passer la porte d'un service social n'est pas une démarche évidente (image de soi, stigmatisation, dignité, peurs, etc.). La qualité de l'accueil et des lieux sera déterminante pour la suite de l'accompagnement. Les études démontrent que cet instant d'accroche affecte fortement le recours aux services et donc directement la protection sociale des plus précarisé·e·s.

Cependant, le travail social individuel, bien que nécessaire, vit un essoufflement. Les raisons sont multiples : l'évolution du monde du travail, le sous-financement des services sociaux, des services surchargés par la complexité de l'accès aux droits sociaux, la précarisation de la population, la diminution de l'accessibilité des services publics

due à leur surcharge et leur digitalisation, le renforcement des politiques d'activation et donc, de son lot de contrôle, etc. Par conséquent, ces dernières années ont fortement précarisé et transformé le travail social. Le travail administratif nécessaire à l'accès aux droits fondamentaux a pris le pas sur l'ensemble des activités qui nourrissent les solidarités chaudes et les dynamiques collectives, fondement de la démocratie. Ainsi, ces acteurs, qui assuraient un rôle fondamental dans la cohésion sociale, sont mis à rude épreuve et sont souvent touchés de plein fouet par un manque de sens, un sentiment d'immobilisme, de l'effroi ...

C'est pourquoi, la FdSS met au cœur de ses préoccupations la mobilisation et la repolitisation du travail social – tant pour les professionnel·le·s que pour les usager·ère·s. Car il s'avère nécessaire aujourd'hui d'intégrer du temps de réflexion et de mobilisation dans le temps de travail ; de désindividualiser, déstigmatiser les personnes qui subissent la précarité et d'être toujours plus proche des personnes précarisées pour analyser

et agir ensemble (« rien sur eux sans eux ») ; de collectiviser les connaissances et expertises ; de s'associer à d'autres acteur·rices qui travaillent sur cette thématique également ; ... C'est dans cet ordre d'idées que la FdSS co-organise « Ce Qui Nous Arrive » (CQNA²⁵) ; est membre du think thank INeS²⁶ ; et met le travail social communautaire (dans et hors des murs) au cœur de l'action sociale, en ayant mis en place ces dernières années divers projets tels que les ateliers de quartier BRICo²⁷ ; les Relais d'Action de Quartier RAQ²⁸ ou encore le projet Relais Familles Mono²⁹. (Cfr glossaire des projets portés par la FdSS p. 23)



25 cequinousarrive.be

26 inesthinktank.be

27 www.fdess.be/fr/hors-les-murs/atelier-de-quartier-bri-co

28 www.fdess.be/fr/hors-les-murs/relais-action-quartier

29 www.fdess.be/fr/hors-les-murs/relais-familles-mono

Renforcer les services de première ligne

Propositions

La FdSS formule les recommandations suivantes :

- **renforcer et simplifier les financements des services sociaux de première ligne** en couvrant a minima les frais réels (frais de fonctionnement et frais salariaux) ;
- **créer et soutenir des espaces de quartier** en collaboration avec les acteur·rice·s sociaux·ales et de santé de première ligne :
 - dotés d'un accueil professionnel ;
 - multifonctionnels (cafétéria, cantine, service social, médecins généralistes, espaces jeux, etc.), esthétiques et conviviaux afin d'encourager la mixité des publics ;
 - transectoriels et transdisciplinaires ;
 - peu contraignants en termes d'accès, d'horaires et d'obligations (bas-seuil) pour encourager l'accessibilité et l'appropriation des lieux par tous.
- **soutenir le travail communautaire** en finançant la mission et en soutenant les expériences pilotes ;
- **reconnaitre et valoriser des coordinations au sein des centres des services sociaux** pour soutenir les équipes et favoriser la mise en réseau pour un impact social plus fort ;
- **soutenir les initiatives qui déchargent les directions de la gestion des asbl et simplifier leur gestion** ;
- **intégrer du temps de réflexion et de mobilisation dans le temps de travail**, indispensable pour penser et repenser les pratiques face à ce qui nous arrive.

Glossaire des projets portés par la FdSS

CQNA (Ce Qui Nous Arrive)³⁰

“ Ce Qui Nous Arrive ” est un espace de rencontre dont l’objectif est de préparer et accompagner les inévitables basculements dans les secteurs du social, de la santé, de l’éducation permanente et populaire, de la culture, au vu des différentes crises qui nous traversent et qui nous traverseront encore demain. L’organisation, portée par plusieurs acteurs de la société civile, invite des experts lors de colloques afin d’alimenter en contenu la question des inégalités sociales, de santé, environnementales, du pouvoir d’agir, du travail de terrain ... tout en gardant bien alignées les différentes crises en cours (migratoires, environnementales, sanitaires, voire sécuritaires, démocratiques ...). Le but ici est de faire atterrir les idées, les théories, les discussions et les divers débats en projets opérationnels et réappropriables par les travailleurs du social et de la santé (en ce compris le secteur de l’aide à la

jeunesse), l’éducation permanente et les publics précarisés et/ou éloignés.

Le Think tank InES (Inclusion, Egalité et Solidarité)³¹

InES est un think tank ayant vu le jour en février 2023. Le projet est né de la volonté de plusieurs acteurs.rices de travailler collectivement la question des inégalités afin de la (re)mettre au cœur des débats politiques. A travers la publication de notes et de ressources, le collectif rédige des analyses de fond sur des sujets sociétaux larges, sans nécessairement s’inscrire dans le jeu rapide et brûlant de l’actualité. Les notes se veulent donc être lisibles aujourd’hui comme dans un an, avec des grilles de lecture transposables et appropriables par les lecteur.rices. Chaque policy brief est accompagnée de recommandations politiques.

³⁰ cequinousarrive.be

³¹ inesthinktank.be - www.lesoir.be/494953/article/2023-02-14/podcast-le-think-tank-ines-veut-repenser-la-lutte-contre-les-inegalites

A travers la diversité de ses membres, InES propose une multiplicité d'expertises sur les inégalités dans tous les domaines et de manière intersectionnelle (en prenant en compte les facteurs de genre, d'origine ethnoraciale, de classe...). Le groupe est également ouvert à des demandes de collaborations externes pour la rédaction de ses notes.

Le dispositif BRICo (Bureaux de Recherches et d'Investigation sur les Communs)³²

Le dispositif BRI-Co est un outil d'intervention dans des micro-quartiers. Durant trois jours, un espace d'accueil, d'échange et d'écoute à destination des habitant·e·s est mis en place. Pour créer une atmosphère cordiale, du café, du thé et un repas sont servis au cours de la journée. L'objectif principal de ce dispositif est de réparer ensemble la relation entre l'habitant·e et son quartier (voisin·e·s, collectifs citoyen·e·s, associations, institutions locales...).

Au cœur de la crise sanitaire, il a été jugé primordial d'identifier les facteurs qui rendent l'accès aux soins difficiles pour une partie de la population et de pouvoir y remédier. Depuis peu, nous avons décidé d'élargir les thématiques de discussion et nous mettons au service de l'associatif local. L'objectif est

de parler des choses qui importent vraiment dans le quartier ou d'aider un processus.

Les RAQ (Relais d'Action de Quartier)³³

Le projet des Relais d'Action de Quartier (RAQ) est composé de travailleurs sociaux travaillant sur 23 quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale en collaboration étroite avec un partenaire hébergeur. Le but est de lutter contre le non-recours aux droits fondamentaux en facilitant l'accès aux services d'aide sociale et de soin ; agir positivement sur les déterminants sociaux de la santé ; renforcer l'accessibilité aux services sociaux et de soins ; favoriser les liens entre les acteurs social-santé d'un quartier (ASBL, maison médicale, service public, maison de quartier, CPAS, service d'aide alimentaire, ...). Le RAQ oriente des publics vers les services appropriés ; facilite l'organisation de séances d'information collectives et soutient les démarches communautaires dans les quartiers.

Le Relais Familles Mono³⁴

Le dispositif d'aide et de soutien à l'accompagnement des familles monoparentales « Relais Familles Mono » encourage le

32 www.fdss.be/fr/hors-les-murs/atelier-de-quartier-bri-co - www.youtube.com/watch?v=j0n8sFZptXA

33 www.fdss.be/fr/hors-les-murs/relais-action-quartier - raq.brussels/fr - Vankeerberghen A. et Maisin C. (2023). « Aller vers » à l'échelle d'un territoire. Le projet des Relais d'Action de Quartier », *Les Cahiers de la recherche-action*, n°14, Bruxelles : FdSS. www.fdss.be/wp-content/uploads/23-32-A5_Cahier_Recherche-action14_07.pdf

34 www.fdss.be/fr/hors-les-murs/relais-familles-mono

développement de partenariats et favorise la mise en réseau de professionnels et d'initiatives. Il s'agit d'impulser des actions adaptées aux besoins et aux réalités des habitant·e·s, en particulier dans le cadre de la réduction des inégalités sociales des familles en situation de monoparentalité. Son territoire d'action est l'ensemble de la Région wallonne.

